



FINANCIERE AGACHE

Société anonyme au capital de 50.773.632 euros

Siège social : 11 rue François 1^{er} - 75008 Paris

775 625 767 R.C.S. Paris

Les porteurs d'obligations Financière Agache 2017-2022 – 1,204% sont informés que, compte tenu de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au premier juin 2021 et dans le respect des mesures adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation de l'épidémie de Covid 19, la Société a décidé, conformément aux dispositions légales et réglementaires spécifiques en vigueur, de tenir l'Assemblée générale mixte à huis clos (hors la présence physique des actionnaires) le lundi 26 avril 2021 à 11 heures, au 18 rue François 1^{er} - 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

A titre ordinaire

- ✓ Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- ✓ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- ✓ Affectation et répartition du résultat
- ✓ Approbation des conventions réglementées
- ✓ Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Florian Ollivier
- ✓ Renouvellement du mandat d'Administrateur de Lord Powell of Bayswater
- ✓ Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet Ernst & Young et autres
- ✓ Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet Auditex
- ✓ Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet Mazars
- ✓ Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Gilles Rainaut

A titre extraordinaire

- ✓ Modification de l'article X des statuts (Cession et transmission des actions) afin d'ajuster la procédure d'agrément qui y est stipulée
- ✓ Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou autres
- ✓ Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances
- ✓ Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents de Plan(s) d'Epargne d'Entreprise du Groupe dans la limite de 1% du capital social
- ✓ Fixation du Plafond Global des augmentations de capital immédiates ou à terme en vertu de délégations de compétence

L'Assemblée générale sera présidée par son Président Directeur général Monsieur Florian Ollivier, ou en cas d'empêchement de ce dernier, conformément aux statuts de la Société ; les sociétés AGACHE et LE PEIGNE ont été désignées en qualité de Scrutateurs, conformément aux dispositions légales et réglementaires spécifiques en vigueur.

Le Conseil d'administration